



Signataires : Jacques Béné, Céline Zuber-Roy, Murat-Julian Alder, Jean-Pierre Pasquier, Pierre Conne, Joëlle Fiss, Natacha Buffet-Desfayes, Pierre Nicollier, Alexis Barbey, Darius Azarpey, Stéphane Florey

Date de dépôt : 1^{er} septembre 2026

Proposition de motion

Piétonnisation de Rive : pour un marché pérenne sur la rue Pierre-Fatio et un boulevard Helvétique qui conjugue sécurité et fluidité du trafic !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la votation, en mars 2026, par le Conseil municipal de la Ville de Genève, d'un crédit de 44,6 millions de francs visant à financer la piétonnisation de Rive et donnant l'opportunité d'y tenir un marché dans des conditions de sécurité maximale ;
- l'enquête publique 7633 « Espaces publics de Rive » ;
- la demande d'autorisation de construire DD 338798 en cours d'instruction ;
- le large objectif partagé de requalifier le secteur de Rive, d'améliorer la qualité de ses espaces publics, de renforcer sa végétalisation et d'y développer les cheminements piétons ;
- le fait que les précédentes variantes d'aménagement du secteur de Rive prévoyaient déjà le déplacement du marché du boulevard Helvétique vers la rue Pierre-Fatio et le cours de Rive ;
- la réponse du Conseil d'Etat, le 29 mars 2023, à la M 2746 qui confirmait l'intention de déplacer le marché de Rive sur la rue Pierre-Fatio ;
- la création, dans le projet actuel, d'un vaste espace piétonnier sur la rue Pierre-Fatio, le rond-point de Rive et les secteurs adjacents ;

- la volonté de garantir la pérennité du marché de Rive, son attractivité, sa proximité avec la Halle de Rive ainsi que des conditions d'exploitation adaptées aux besoins des marchands ;
- la nécessité d'intégrer dès la conception des espaces publics les contraintes propres au fonctionnement d'un marché, notamment en matière de surface, de densité des stands, d'accès logistique, de livraison, d'alimentation électrique, d'eau, de collecte des déchets et d'accès des véhicules de secours ;
- la qualification du boulevard Helvétique comme axe structurant du réseau routier et son importance pour la desserte du centre-ville et la mobilité professionnelle ;
- les fermetures du boulevard Helvétique occasionnées deux fois par semaine par la tenue actuelle du marché ainsi que les reports de trafic qu'elles entraînent sur les axes environnants ;
- les analyses et modélisations de trafic encore nécessaires afin d'évaluer les conséquences globales du nouveau schéma de circulation de Rive et les mesures permettant d'en absorber les effets ;
- les observations formulées dans le cadre de l'enquête publique par plusieurs acteurs de la mobilité et de l'économie genevoise en faveur d'un déplacement du marché sur le futur espace piétonnier ;
- l'article 190, alinéa 2, de la constitution genevoise, qui impose de faciliter les déplacements en visant la complémentarité, la sécurité et la fluidité des différents moyens de transport publics et privés ;
- la nécessité de concilier la piétonnisation du centre-ville, son attractivité commerciale, la pérennité du marché de Rive et le fonctionnement du réseau de mobilité ;
- l'accident survenu en juin 2022 au sein du marché, ayant causé un blessé grave ;
- l'insuffisance manifeste des mesures de sécurité permettant de prévenir la récurrence d'un tel accident, voire un événement plus grave,

invite le Conseil d'Etat

- à œuvrer avec la Ville de Genève afin que le projet d'aménagement des espaces publics de Rive permette l'installation pérenne du marché de Rive sur la rue Pierre-Fatio, le rond-point de Rive et, si nécessaire, les espaces adjacents ;

- à demander qu'un concept d'exploitation du futur marché soit élaboré en concertation avec les représentants du marché de Rive, les commerçants de la Halle de Rive, les établissements riverains et les autorités concernées, garantissant une capacité au moins équivalente à celle du marché actuel ainsi que des conditions d'exploitation et de logistique adaptées ;
- à veiller à ce que ce concept garantisse notamment les accès nécessaires aux livraisons et aux véhicules des marchands, l'intervention des services de secours, la fourniture d'électricité et d'eau, la gestion des déchets, la coexistence avec les terrasses et la continuité des accès à la Halle de Rive ;
- à finaliser et à rendre publics, avant l'adoption définitive du nouveau schéma de circulation du secteur, les résultats des analyses et modélisations de trafic ainsi que les mesures prévues pour absorber les reports de circulation induits par la piétonnisation ;
- à faire en sorte que, dès la mise en service des nouveaux espaces publics de Rive et après une éventuelle période transitoire nécessaire au transfert du marché, le boulevard Helvétique ne soit plus fermé à la circulation ;
- à coordonner la relocalisation du marché avec le projet de rénovation de la Halle de Rive, afin de renforcer la complémentarité et l'attractivité commerciale de l'ensemble du secteur ;
- à conditionner l'autorisation de construire DD 338798 au déplacement du marché de Rive sur le nouvel espace piéton de la rue Pierre-Fatio.

EXPOSÉ DES MOTIFS

La présente motion ne remet aucunement en cause le principe de la piétonnisation et de la requalification du secteur de Rive.

Au contraire, elle part du constat que la création d'un vaste espace public pacifié, végétalisé et largement libéré du trafic motorisé constitue une occasion unique de repenser durablement l'organisation du secteur et de lui donner une véritable cohérence afin de valoriser le centre-ville.

Cette cohérence doit également concerner le marché de Rive.

Historiquement, les précédentes variantes d'aménagement du secteur prévoyaient le déplacement du marché actuellement installé sur le boulevard Helvétique vers la rue Pierre-Fatio et le cours de Rive. Cette solution associait ainsi la création d'une importante zone piétonne au développement d'un nouvel espace de vie et de commerce en plein cœur du quartier.

Le projet aujourd'hui envisagé renonce à cette logique et prévoit le maintien du marché sur le boulevard Helvétique deux jours par semaine.

Ce choix apparaît difficilement compréhensible.

D'une part, plusieurs dizaines de millions de francs seront investis pour créer sur la rue Pierre-Fatio et autour du rond-point de Rive de nouveaux espaces publics destinés précisément à accueillir de nouveaux usages, des terrasses, des rencontres et des activités.

D'autre part, le maintien du marché sur le boulevard Helvétique implique de continuer à neutraliser deux fois par semaine un axe primaire important du réseau routier, alors même que la piétonnisation du secteur entraînera déjà une profonde réorganisation des flux de circulation.

Il ne s'agit toutefois pas de déplacer administrativement un marché d'une rue vers une autre sans tenir compte de ses réalités.

Les auditions conduites au Conseil municipal (PR-1682 A) ont mis en évidence les besoins spécifiques des marchands en matière de surface, de densité, de véhicules, de montage des stands et de logistique. Elles ont également rappelé l'importance de la proximité avec la Halle de Rive et les commerces du quartier.

Ces préoccupations sont légitimes.

Mais elles plaident précisément pour que le futur espace de Pierre-Fatio soit conçu dès aujourd'hui afin de pouvoir accueillir durablement le marché, plutôt que pour maintenir indéfiniment une solution dont les contraintes sont appelées à augmenter avec la nouvelle organisation de la circulation.

Le déplacement du marché doit donc être accompagné d'un véritable concept d'exploitation élaboré avec celles et ceux qui le font vivre.

L'objectif doit être ambitieux : créer à Pierre-Fatio une véritable place du marché, capable d'accueillir les marchands dans des conditions au moins équivalentes à celles dont ils disposent aujourd'hui, tout en permettant la coexistence avec les terrasses, la végétation et les autres usages de l'espace public.

Cette solution offrirait également une opportunité de renforcer les liens entre le marché extérieur et la Halle de Rive et de créer, au cœur du quartier, un véritable pôle commercial et convivial.

Parallèlement, la libération du boulevard Helvétique les mercredis et samedis permettrait de préserver la fluidité sur un axe primaire important du réseau, de garantir l'accessibilité au parking de Rive ainsi que les liaisons entre le quartier de Plainpalais et le « U » lacustre, en limitant les reports de trafic induits par la piétonnisation du secteur.

Enfin, sous l'angle de la sécurité, il est difficile d'ignorer le drame survenu en juin 2022, lorsqu'un automobiliste sous emprise a fait une embardée qui s'est terminée dans le marché, causant un blessé grave. Cet événement a mis en évidence les lacunes sécuritaires d'un site qui n'est manifestement pas conçu pour accueillir une telle manifestation. L'accès pompier non assuré en est un autre exemple. Des alternatives plus sûres pourraient être envisagées dans le cadre du réaménagement à venir.

La présente motion propose ainsi non pas d'opposer les modes de transport, le marché et la piétonnisation, mais de les organiser intelligemment.

Piétonniser Rive doit être l'occasion de créer davantage qu'un bel espace public : cela doit permettre de créer un quartier vivant, accessible, fonctionnel et sûr, dans lequel le marché de Rive trouve naturellement sa place.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver un bon accueil à la présente proposition de motion.